

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

DÉL 2024 CCAS- 3-3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de membres	L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 11	le 10 avril à 19 h 00
Présents : 9	le Conseil d'Administration du CCAS d'AIGREFEUILLE
Votants : 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 21 mars 2024	A la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Président

PRÉSENTS :

Mmes et Ms : ANDRÉ Christian, AFONSO Djemilla, de LADOUCETTE Anne, DUCROS Lucie, LOUBET Marine, PIGASSE Thomas, PILPRÉ Laurence, SCHNEIDER Pascale, SEMENE Marie-Ange
Absents excusés : POUPOT Mary procuration à DUCROS Lucie
QUINTANO Christophe procuration à PIGASSE Thomas

Secrétaire : Mme LOULIER Nathalie (adjoint administratif)

Objet : Affectation du résultat 2023 du CCAS pour l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration du CCAS d'AIGREFEUILLE constate que le compte administratif a été voté le 10 avril 2024 et qu'il a été constaté que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion 2023 du Trésorier,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement pour l'exercice 2023 de : 0€
- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 1.37€
- Un résultat excédentaire de 1.37€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 645 €

Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du Compte Administratif) : - 643.63 €

Résultat à affecter : 1.37 €

Solde d'exécution d'investissement : 0 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

Besoin en financement : 0 €

Affectation :

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0 €
 - 2) Report en fonctionnement R 002 (2) : 1.37€
- Déficit reporté D 002 (5) :** 0

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au Budget Communal 2024 du CCAS tel qu'il est présenté.

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 10 avril 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Président,